

**FF**volley

Ligue  
Nouvelle-Aquitaine



**REGLEMENT PARTICULIER DES FINALES REGIONALES JEUNES  
PROXY**

**Saison 2024/2025**

Version 1 – 21/03/25

## TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS .....	3
ARTICLE 2 - PARTICIPATIONS DES GSA.....	3
ARTICLE 3 - LICENCES.....	3
ARTICLE 4 - CONSTRUCTION DES ÉQUIPES.....	3
ARTICLE 5 - FORMES DE JEU DE CHAQUE CATEGORIE .....	5
ARTICLE 6 - MIXITE .....	5
ARTICLE 7 - ORGANISATION GENERALE .....	6
ARTICLE 8 - QUALIFICATION DES EQUIPES .....	7
ARTICLE 9 - QUALIFICATION DES JOUEURS POUR LES FINALES PROXY .....	7
ARTICLE 10 - CONFIRMATION DE PARTICIPATION .....	8
ARTICLE 11 - ORGANISATION DES FINALES PROXY .....	8

## ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Finales Régionales Jeunes Proxy
Catégorie	M11 M13 M15 M18
Commission sportive référente	CRS
Forme de jeu	2x2 (M11) 4x4 (M13) <b>4x4 et 6x6 (M15)</b> 6x6 (M18)
Genre	Masculin (M) et Féminin (F)

## ARTICLE 2 - PARTICIPATIONS DES GSA

Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	1 par genre et par catégorie
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF	Non

## ARTICLE 3 - LICENCES

Type de licence exigée pour les joueurs	Compétition volley-ball
Type de licence exigée pour les encadrants	<b>Encadrement Educateur</b>
Licences OPEN autorisées	Oui
Type de licence mutation autorisé	Toutes (date limite de mutation (1 <sup>er</sup> mars 2025))
Date limite de qualification pour les licences	1er mars 2025
Simple et double surclassement autorisés	Oui

## ARTICLE 4 - CONSTRUCTION DES ÉQUIPES

### 4.1

Un joueur ne pourra pas participer à l'épreuve, quelle que soit la catégorie, dans 2 GSA différents.

### 4.2

Un joueur pourra participer à l'épreuve dans deux catégories différentes, en respectant les règles fédérales de surclassement ci-dessous

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2024/2025



2024/2025	>=2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	<=2003	<=1984	
MASCULINS	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21				SENIORS	MASTERS	
	/		/		Filet 1,95 m. Terrain 5m. x 10m.		Filet 2,10 m. Terrain 7m. X 14m		Filet 2,24 m. Terrain 9m. X 18m		Filet 2,35 m. Terrain 9m. x 18m.		Filet 2,43 m. Terrain 9m. x 18m.				Filet 2,43 m. Terrain 9m. x 18m.		
2019	6 ans	M7(1)		Simple Surclassement	Simple Surclassement		Interdiction												2019
2018	7 ans	M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement														2018
2017	8 ans	M9(1)			autorisé		Simple Surclassement		Interdiction										2017
2016	9 ans	M9(2)			autorisé		Simple Surclassement												2016
2015	10 ans	M11(1)					autorisé		Interdiction										2015
2014	11 ans	M11(2)					autorisé												2014
2013	12 ans	M13(1)							Simple Surclassement		Interdiction		Interdiction				Interdiction		2013
2012	13 ans	M13(2)							Simple Surclassement										2012
2011	14 ans	M15(1)									Simple Surclassement		Net & Rég : Double Surclassement / Département Simple surclassement				Triple Surclassement	Interdiction	2011
2010	15 ans	M15(2)									Simple Surclassement								2010
2009	16 ans	M18(1)											autorisé				Simple Surclassement		2009
2008	17 ans	M18(2)											autorisé				Simple Surclassement		2008
2007	18 ans	M18(3)											autorisé				Simple Surclassement	2007	
2006	19 ans	M21(1)															autorisé	2006	
2005	20 ans	M21(2)															autorisé	2005	
2004	21 ans	M21(3)															autorisé	2004	
2003	22 ans &+	SEN(1)																2003	
1984	40 ans &+	MAST																1984	

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2024/2025



2024/2025	>=2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	<=2003	<=1984	
FEMINIENS	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21				SENIORS	MASTERS	
	/		/		Filet 1,95 m. Terrain 5m. x 10m.		Filet 2,10 m. Terrain 7m. x 14m.		Filet 2,24 m. Terrain 9m. x 18m.		Filet 2,35 m. Terrain 9m. x 18m.		Filet 2,43 m. Terrain 9m. x 18m.				Filet 2,43 m. Terrain 9m. X 18m.		
2019	6 ans	M7(1)		Simple Surclassement	Simple Surclassement		Interdiction												2019
2018	7 ans	M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement														2018
2017	8 ans	M9(1)			autorisé		Simple Surclassement		Interdiction										2017
2016	9 ans	M9(2)			autorisé		Simple Surclassement												2016
2015	10 ans	M11(1)					autorisé		Net & Rég : interdiction Départ : Simple surclassement									2015	
2014	11 ans	M11(2)					autorisé											2014	
2013	12 ans	M13(1)							Simple Surclassement		Net & Rég : interdiction Départ : Simple Surclassement		Interdiction				Interdiction		2013
2012	13 ans	M13(2)							Simple Surclassement										2012
2011	14 ans	M15(1)									Simple Surclassement		Net & Rég : Double Surclassement Départ : Simple surclassement				Triple Surclassement	Interdiction	2011
2010	15 ans	M15(2)									Simple Surclassement								2010
2009	16 ans	M18(1)											autorisé				Simple Surclassement		2009
2008	17 ans	M18(2)											autorisé				Simple Surclassement		2008
2007	18 ans	M18(3)											autorisé				Simple Surclassement	2007	
2006	19 ans	M21(1)															autorisé	2006	
2005	20 ans	M21(2)															autorisé	2005	
2004	21 ans	M21(3)															autorisé	2004	
2003	22 ans &+	SEN(1)																2003	
1984	40 ans &+	MAST																1984	

## ARTICLE 5 - FORMES DE JEU DE CHAQUE CATEGORIE

PROXY							
Catégorie		Dimensions	Hauteurs filets	Formule de jeu	Nombre de changements	Nombre de joueurs arrière	Maximum joueurs FDM
M11	Féminin Masculin	<b>4,5m</b> x 10m	1m95	2 x 2	4	0	4
M13	Féminin Masculin	7m x 14m	2m10	4 x 4	4	1	8
M15	Féminin	8m x 16m	<b>2m10</b>	<b>4 x 4</b>	4	1	8
	Masculin		2m24				
	Féminin	9m x 18m	<b>2m15</b>	<b>6 x 6</b>	6	3	12
	Masculin		2m24				
M18	Féminin	9m x 18m	2m24	6 x 6	6	3	12
	Masculin		2m35				

Précision sur les changements :

En 4x4 et 2x2 : 4 changements sont libres, il n'y a donc pas de limitation « allers-retours » comme en 6x6. La seule exception concerne le dernier serveur qui ne peut pas sortir sur changement pour rentrer de nouveau sur le poste 2 (de manière à éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement).

Précision sur le joueur arrière en 4x4 :

Le joueur arrière est le joueur situé en position 1, il s'agit donc du dernier serveur de l'équipe.

## ARTICLE 6 - MIXITE

Les finales sont genrées pour les catégories M13-M15-M18. La mixité est interdite dans toutes les rencontres de ces catégories.

Les finales ne sont pas genrées pour les M11. Dès qu'une équipe comprend, au moins, un garçon, celle-ci est classée dans la catégorie masculine M11M.

## ARTICLE 7 - ORGANISATION GENERALE

### 7.1 Définitions

Dans la suite, on nommera ;

- Zone LNAVB : les zones Nord (départements 16, 17, 79, 86, 87) et Sud (départements 19, 25, 33, 40, 47, 64) de la ligue de Nouvelle-Aquitaine
- Zone proxy : les zones de championnat proxy, réparties par comité et/ou par zone de championnat

### 7.2 Liste des 18 Finales Régionales Proxy

M11F zone LNAVB Nord
M11F zone LNAVB Sud
M11M zone LNAVB Nord
M11M zone LNAVB Sud
M13F zone LNAVB Nord
M13F zone LNAVB Sud
M13M zone LNAVB Nord
M13M zone LNAVB Sud
M15F (4x4) zone LNAVB Nord
M15F (4x4) zone LNAVB Sud
M15M (4x4) zone LNAVB Nord
M15M (4x4) zone LNAVB Sud
M15F (6x6) LNAVB
M15M (6x6) LNAVB
M18F zone LNAVB Nord
M18F zone LNAVB Sud
M18M zone LNAVB Nord
M18M zone LNAVB Sud

## ARTICLE 8 - QUALIFICATION DES EQUIPES

Toutes les finales se dérouleront avec **8 équipes** (y compris dans la catégorie M11).

Le nombre d'équipes peut être réduit à 6, dans une catégorie donnée, si besoin.

Dans chaque catégorie, les équipes qui ont remporté le championnat de zone proxy seront qualifiées pour la Finale Régionale Proxy.

Un nombre de places supplémentaires pourra être accordé à chaque zone de proxy. Ce nombre sera calculé au prorata du nombre d'équipes engagées dans chaque zone proxy. La CRS communiquera le nombre total de qualifiés de leur zone aux CDVB.

Si une équipe ne peut participer à cette finale (pour raison exceptionnelle), l'équipe pourra être remplacée par une équipe de la même zone proxy (1<sup>ère</sup> équipe non qualifiée de la zone proxy).

## ARTICLE 9 - QUALIFICATION DES JOUEURS POUR LES FINALES PROXY

### 9.1 M11

Les joueurs, dont l'équipe est qualifiée pour la Finale à 6 Elite, ayant participé aux 2 journées sur les 3 de poule Elite M11 ne pourront pas participer aux finales M11 proxy.

Les joueurs, dont l'équipe est qualifiée pour la Finale à 6 Elite, n'ayant participé qu'à une seule des 3 journées de poule Elite M11 pourront participer aux finales M11 proxy.

Les joueurs des équipes non qualifiées pour la finale Elite peuvent tous participer aux finales M11 proxy.

### 9.2 M13 – M15 – M18

Aucun joueur ne sera autorisé à participer aux Finales Régionales Proxy, s'il a été inscrit sur la feuille de match de plus de 50% des matchs de championnats régionaux seniors (Pré-national ou Régional 1) et/ou championnats nationaux seniors.

Un joueur sera autorisé à participer aux Finales Régionales Proxy dans une catégorie donnée, et supérieure s'il n'a pas participé à plus de 2 journées de cette même catégorie en Elite.

Un joueur non autorisé à participer aux Finales Régionales Proxy dans une catégorie donnée pourra participer aux Finales Régionales Proxy dans la catégorie supérieure s'il n'a pas joué plus de 2 journées dans cette catégorie en Elite

### 9.3 Procédure de vérification M11-M13-M15-M18

Les GSA qualifiés pour une Finale Proxy établiront la liste des joueurs qui participeront à cette finale. Elle sera envoyée à la CRS, 2 semaines avant la finale.

La CRS vérifiera la qualification des joueurs du point de vue licence et la participation éventuelle aux championnats seniors et aux championnats régionaux Elite

La CRS renverra aux GSA la liste des joueurs qualifiés pour la finale, une semaine avant la compétition

## ARTICLE 10 - CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Les GSA qualifiés pour les finales auront une date limite pour confirmer leur participation par mail auprès de la CRS. Il y aura une première date limite pour les GSA qualifiés d'office, et une deuxième plus proche des finales pour les GSA qualifiés par repêchage.

La CRS se réserve le droit de refuser la participation d'un GSA qui n'aurait pas respecté la date de confirmation qui le concerne

## ARTICLE 11 - ORGANISATION DES FINALES PROXY

### 11.1 Délégation

La LNAVB délègue l'organisation de chaque finale à un club volontaire.

Un appel à candidature sera effectué auprès des clubs.

### 11.2 Formule sportive

Les 8 équipes seront réparties dans 2 poules de 4.

La compétition se poursuivra avec des ½ finales de haut de tableau et de bas de tableau, et se terminera par une finale et des matchs de classement pour toutes les équipes.

Toutes les rencontres M11 se joueront en 2 sets gagnants de 15 points (2 points d'écart) et un tie-break de 11 points (2 points d'écart).

Toutes les rencontres M13-M15-M18 se joueront en 2 sets gagnants de 25 points (2 points d'écart) et un tie-break de 15 points (2 points d'écart).

Le vainqueur de la Finale se verra décerner le titre de champion régional proxy 2024-2025 de la zone LNAVB Nord ou Sud de la catégorie concernée.

### 11.3 Dates et horaires

Dates des Finales Régionales Jeunes Proxy	11 et 25 mai 2025
M13 F - M13 M - M18 F - M18 M	Dimanche 25 mai 2025
M11 F - M11 M M15 F (4x4 et 6x6) - M15 M (4x4 et 6x6)	Dimanche 11 mai 2025
Horaire officiel du début des rencontres	10h00

### 11.4 Ballons

Types de ballon autorisés	Tous ballons homologués FFVolley de la catégorie d'âge
GSA devant fournir les ballons	Organisateur
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	2

### **11.5 Arbitrage**

Les GSA organisateurs des Finales Proxy sont responsables de fournir des arbitres (diplômés ou non) pour l'ensemble des rencontres.

### **11.6 Supervision des finales**

Dans la mesure du possible, la LNAV désignera un délégué, sur chaque finale Proxy qui sera responsable, entre autres, du bon déroulement du tournoi (en collaboration avec les responsables du GSA organisateur). Ce délégué sera susceptible d'établir un rapport en cas d'incident durant la journée.